

# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DES UE

COMPOSANTE :



Lic ou LPro ou M : LICENCE MIASHS

ANNÉE : L1

SPÉCIALITÉ :

PARCOURS :

SEMESTRE : S2

## RÉGIME "ASSIDU"

CODE APOGEE	Nbre CREDITS	INTITULE DE L'UE	Nom du responsable de l'UE	MATIERES (type d'enseignement)	Poids dans l'UE (1)	Type de Contrôle (2)	1ère SESSION				2ème SESSION			Modalités de conservation des notes de CC ou TP d'une session sur l'autre (4)
							Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	Proportion CC/ET (3)	Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	
11NM21	5	Management et gestion comptable	Philippe Maillebuau	1-CM/TD	1	CC	1	E		40%				Pas de conservation de notes à la 2ème session
						ET	1	E	2h	60%	1	E	2h	
11MM21	5	Mathématiques générales 1	Yves Stalder	1-CM/TD	1	CC	2	1E +1A		50%				Pas de conservation de notes à la 2ème session
						ET	1	E	2H	50%	1	E	2H	
11MM22	5	Mathématiques générales 2	Yves Stalder	1-CM/TD	1	CC	2	1E +1A		50%				Pas de conservation de notes à la 2ème session
						ET	1	E	2H	50%	1	E	2H	
11IM22	5	Algorithmique	Vincent Limouzy et Anne BERRY	1-CM/TD	1	CC	3	E		80%=20+20+40	1	E	2h	Pas de conservation de notes de CC en 2ème session
				2-TP		CC	1	TP		20%				
11IM21	5	Outils informatiques	Mounir Traikia	1-CM/TD	1	CC	2	A		50%				Pas de conservation de notes de CC en 2ème session
						ET	1	E	1H	50%	1	E	2h	
110M21	5	Langues et communication	Anne Iotz Frédéric Clamens-Nanni et Eric Tomasella	1-anglais	0,6	CC	2	E/O		100%	2	E/O		Conservation des notes de CC en 2è session si >10
				2-Communication	0,4	CC	2	A		100%	1	E	1h	

(1) Licence = S1, S2, S3, S4, S5, S6 ;  
Master = S1, S2, S3, S4

(2) CC = Contrôle Continu ; ET = Examen Terminal

(3) Pourcentage de la note de l'ensemble des CC par rapport à la note de l'ensemble des ET, exemple : ET = 70% ; CC = 30%, quel que soit le nombre d'épreuves de CC et d'ET

(4) Nature des épreuves : E = écrit ; O = oral ; TD ; TP ; M = mémoire ; A = autre à préciser dans la rubrique "REMARQUES" ci-contre

\* Si on choisit du CC pur, il faut au minimum 2 épreuves.

\* La durée des épreuves ne concerne que les écrits des ET.

La nature et le nombre des épreuves ne concernent que les ET.

Si la durée des épreuves orales, et la nature et le nombre des épreuves de CC apparaissent dans le tableau, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

### REMARQUES

(noter ci-dessous toutes les précisions que vous jugeriez utiles pour la compréhension du tableau)

